

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



## DÉLIBÉRATION N°2023-091 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SOCIETE PONTCHATELAINE DE TIR

Le 5 juillet 2023, à dix-huit heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 29 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	21
Excusés	12

### Présents :

Mme Danielle CORNET - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD  
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Arnel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL

### Excusés :

M. Stéphane POILVÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)  
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)

### Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

### Rapporteur :

Mme Muriel MAHÉ, 7<sup>ème</sup> Adjointe déléguée au Sport

Deux jeunes licenciés de la Société Pontchâteline de Tir ont participé aux Championnats de France de l'école de tir, organisés les 27 et 28 mai 2023, à Montbéliard.

Le budget alloué à cette participation s'élève à 849.95€.

La Société Pontchâteline de Tir sollicite la Commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle, destinée notamment à la prise en charge des frais de transport et d'hébergement.

CONSIDERANT l'investissement des élèves de l'école de tir et de leurs encadrants ;

VU l'avis favorable de la commission Sport, en date du 8 juin 2023 ;

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer une subvention d'un montant de 849,95€ à l'association Société Pontchâteline de Tir, dans le cadre de sa participation à l'édition 2023 Championnats de France de l'école de tir.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 6 juillet 2023

Le secrétaire de séance,  
Sabrina DUVAL



Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : .....6/07/2023.....
- De la publication ou notification le : .....6/07/2023.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*